Organisation des tests de sélection pour le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité : « Educateur Sportif » mention « Volley-ball et disciplines associées »

En fonction des documents fournis pour votre inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection) ;
- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

TEST D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de Formation lui permettant d'accéder à la mention « Volley-ball et disciplines associées » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Volley-ball et disciplines associées » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante** :

- « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1)
- « Attestation de Formation aux Premiers secours » (AFPS),
- « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité,
- « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité,
- « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
- « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité,
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art.25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
- Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art.22 de l'Arrêté du 8 août 2013),
- Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
- Les marins pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV, ou BE SELOG

- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « Volley-ball et disciplines associées » datant de moins de 1 an à la date de l'entrée en formation**.
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- **Être capable de satisfaire au test technique suivant :**

Il consiste à valider successivement 4 situations de maîtrise du ballon, en volley-ball, réalisées dans l'ordre chronologique suivant :

- Situation n° 1 :

  Les joueu(ses)rs sont face à face, distants de 4 à 6 mètres, parallèlement au filet. Ils s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette et un renvoi en passe haute vers le partenaire.

  Validation de la situation n° 1 : réaliser, sans rupture, dix fois le double contact précisé ci-dessus. Trois tentatives possibles par candidat.

- Situation n° 2 :

  Les joueu(ses)rs sont face à face, de part et d'autre du filet, chacun étant placé entre 3 et 5 mètres de celui-ci. Ils s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette et un renvoi en passe haute vers le partenaire.

  Validation de la situation n° 2 : réaliser 8 passages du ballon au-dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat.

- Situation n° 3 :

  Forme jouée en 1x1 avec filet. Les joueu(ses)rs sont face à face, de part et d'autre du filet, chacun étant placé entre 3 et 5 mètres de celui-ci. Entre 1 et 2 mètres derrière chaque joueu(se)r, à droite et gauche, 2 cerceaux écartés de 3 mètres et 1 ballon dans un des cerceaux Les joueu(ses)rs s'échangent le ballon en continuité, sans blocage, chacun devant faire un contrôle en manchette, puis un contrôle en passe haute et un renvoi en passe haute vers le partenaire.

  a) Dès que le joueu(se)r a renvoyé le ballon vers son partenaire, il doit déplacer le ballon d'un cerceau à l'autre et revenir pour pouvoir continuer l'échange.

  Validation de la situation : être capable de réaliser 8 passages du ballon au-dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat.

  b) Dans cette situation, les cerceaux et le ballon sont placés à proximité de la ligne centrale devant les joueurs. Mêmes conditions d'échange du ballon.

  Validation de la situation n° 3 : réaliser 8 passages du ballon au-dessus du filet sans rupture. Trois tentatives possibles par candidat

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ces tests se composent des épreuves suivantes :

1 - Entretien – Durée : 30 minutes

L'entretien porte sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance ;

- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : **inscription@formapi.fr**